

2P2F
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 50 rue des Fileuses
13270 FOS SUR MER
984 560 896 RCS SALON DE PROVENCE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 17 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 17 avril ,
A 10 heures 30,

Monsieur Paul FOURNIER (Fils),

demeurant 50 Rue des Fileuses 13270 FOS SUR MER,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 2P2F,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris la décision suivante relative à la rémunération de la gérance :

DÉCISION UNIQUE

L'associé unique en sa qualité de gérant décide qu'il ne percevra aucune rémunération au titre du premier exercice social, à compter du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Paul FOURNIER (Fils)

